



DÉLIBÉRATION

du Conseil Académique plénier de l'Université Bretagne-Sud

Séance du 8 octobre 2020

Délibération n°09-2020 : élection des représentantes des maîtres de conférences et personnels assimilés à la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers

LE COLLÈGE DES MAÎTRES DE CONFÉRENCES ET PERSONNELS ASSIMILÉS
(FEMMES ET HOMMES),

Vu le code de l'éducation notamment les articles L 811-5, L 811-6 et R 811-10 à R 811-41 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À BULLETINS SECRETS,

Élisent

- Madame Angélique MARTIN
et
- Madame Laurence MOLINÉRO

En qualité de membres de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers au titre du collège des maîtres de conférences et personnels assimilés.

Membres en exercice : 14
Membres présents : 10
Membres représentés : 3

Suffrages exprimés : 13

- Pour : 13
- Contre : 0

Vote blanc : 0

Visa de la Présidente

Virginie DUPONT

Documents en annexe : -